

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2011

L'an 2011, le 15 décembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES, Maire. **Présents** : M. ALLES, M. CHANCLUD, Mme DUPONT, M. ZUMBIEHL, M. CORDIER, Mme LEFEVRE, M. LECACHEUX et Mme LACROIX. **Absents** : M. CRISTOFOLI, M. GEORGE et M. MAILLET. **Nommée secrétaire** : Mme DUPONT.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : **Décision Modificative au BP 2011- M14 : Montant du prélèvement GIR**. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 4 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Reprise des compétences balayage mécanique et éclairage public: Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à compter du 1^{er} janvier 2012.

Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature du contrat- balayage des caniveaux des voies de la ville de Longvilliers auprès de la société SITA aux mêmes conditions tarifaires qu'avec le SICSA. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à compter du 1^{er} janvier 2012.

Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature du contrat d'entretien des installations électriques d'éclairage public auprès de la société Quekenborn selon les mêmes conditions tarifaires qu'avec le SICSA. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à compter du 2 janvier 2012.

Décision Modificative au BP 2011 – M49 : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour modifier le budget M49 : chapitre 21532 (réseau d'assainissement) –4562, au 2031 (frais d'étude) +4562.

Décision Modificative au BP 2011- M14 : Montant du prélèvement GIR(Garantie Individuelle de Ressources). Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour modifier le budget : art 739116 (prélèvement GIR) + 4 562€, art 61522 (bâtiments) – 4 562€.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour recruter M. LEDROIT Philippe en tant qu'Adjoint Technique Territoriale stagiaire pendant un an avant titularisation s'il satisfait au service.

Demandes de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour donner une contribution de 45€ à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un apprenti en boulangerie de notre commune session 2011/2012.

Questions diverses :

Salon du livre : M. ALLES informe que le salon du livre aura lieu le jour de la fête de Longvilliers et sera implanté à proximité de la place de l'Eglise. Ce salon sera consacré à la jeunesse et à la bande dessinée.

Rapport d'activités pour l'année 2010 : Parc Naturel Régional de La Haute Vallée de Chevreuse. Il est disponible en Mairie pour les conseillers municipaux.

Rapport d'enquête publique de la préfecture de l'Essonne : concernant la demande d'autorisation par la société Jean Lefebvre en vue d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune d'Angervilliers. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an.

Demandes de subvention 2012 : Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour une subvention plus élevée en 2012 en raison de l'augmentation constante des bénéficiaires au resto du cœur de l'Essonne qui aident Mme Chialva, résidente à Longvilliers.

Comité des Fêtes de Rochefort/Longvilliers : Mme LEFEVRE regrette que lors des journées du patrimoine le concert organisé à l'Eglise ne sera pas renouvelé. M. Chanclud précise que la commune n'a pas à s'initier dans l'organisation des associations.

Eau pluviale à usage domestique : Suite à une réunion du SIAEP d'Ablis, Mme LEFEVRE explique que pour toutes les constructions qui utiliseraient les eaux pluviales à l'usage domestique un compteur devrait être installé pour mesurer les quantités rejetées dans les stations d'épuration et soumises à la taxe d'assainissement.

La lettre fleurie : M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Général des Yvelines a remis les encouragements à Longvilliers, lors de la cérémonie annuelle des prix 2011 du concours des villes et villages fleuris.

Pour extrait en Mairie le 21 décembre 2011

La séance est levée à 22H45